



Conseil sur licenciement.

Par **kilcelalf_old**, le **06/04/2010 à 19:17**

Bonjour,
Je sollicite vos conseils concernant un licenciement qui aura lieu fin d'année.
Je suis actuellement employé comme chef d'équipe maintenance dans une entreprise d'un grand groupe, le site (automatisé) étant trop grand pour les besoins du client nous avons dû nous adapter.
Cette adaptation passe par un déménagement sur un nouveau site plus petit et se trouvant à seulement 17kms. Le hic vient que sur ce site rien n'est automatisé et tout devient manuel, donc mon employeur n'a plus besoin de nos services. Dans le service nous sommes un total de 12 personnes (ce qui est peut car le site comprend 250 personnes au total) nous dépendons des conventions de la logistic.
Mes questions sont les suivantes,
1 : quelle genre de licenciement cela peut être, économique ou suppression de poste, cela change t'il quelque chose ?
2 : à quoi pouvons nous nous attendre y a-t-il tout simplement une « règle » pour les indemnités de licenciement comme par exemple 1 /10ème du salaire annuel par année d'ancienneté ou quelque chose comme ça ?
3 : Y a-t-il un nombre de personnes minimale pour engendrer un plan social, est-ce obligatoire ?
Nous n'avons pas beaucoup de renseignements à part que le site fermera en décembre, la direction ne souhaite pas se prononcer sur notre sort pour l'instant mais nous propose des facilités de départ, pour les questions de comment et combien la seule réponse étant ça dépendra de beaucoup de choses comme par exemple si on arrive à reclasser certains d'entre vous ou si certains d'entre vous partent de leur propre initiative.
4 : Sachant que ce groupe ne comporte aucun autre site utilisant du personnel de maintenance pouvez-vous nous reclasser dans d'autres postes, et si oui aux mêmes conditions qu'actuellement ?
5 : Y a-t-il à espérer quelque chose (indemnisation) plus intéressante en restant jusqu'au bout ou vaut-il mieux se libérer de suite ?
Merci d'avance pour vos réponses et conseils
Bonne continuation à ce site
K.